

Arrêté

Générale

colonial

Arrêté n° 270 promulguant le décret du 2 juillet 1912 modifiant le décret du 5 septembre 1899 règlementant la pêche des huitres perliers.

n° 270

Ministère
ACTES DU POUVOIR CENTRAL

Date de publication
14 août 1912

Numéro JO
n° 190 du 30/09/1912

Date du numéro
30 septembre 1912

VISAS

Le Gouverneur de la Côte Française des somalis et Dépendances, Officier de la Légion d'Honneur.

Vu l'ordonnance organique du 18 septembre 1844, rendue applicable à la Colonie par décret du 18 juin 1884 : Vu le décret du 2 juillet 1912 modifiant le décret du 5 septembre 1899 règlementant la pêche des huitres perlières à la Côte Française des Somalis : Vu la dépêche ministérielle du 25 juillet 1912 n° 482

TEXTE INTÉGRAL

Art.1er, — Est promulgué à la Côte Française des Somalis et Dépendances pour y être exécuté selon sa forme et teneur, le décret du 2 juillet 1912 modifiant le décret du 5 septembre 1899 règlementant la pêche des huitres perlières. Art.2. — Le présent arrêté sera enregistré, communiqué partout où besoin sera et inséré au Journal Officiel de la Colonie.

P. PASCAL.